

# Groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Question diverse pour le Conseil Municipal du 13/10/2015

Monsieur le Maire,

L'Office Public de l'Habitat de Joinville-le-Pont est totalement contrôlé par la Municipalité. Avec ses 10 résidences et ses 1441 logements, il joue un rôle capital dans la vie de notre commune. Il serait donc bien naturel dans le cadre d'une gestion démocratique que notre Conseil municipal soit au moins tenu informé des événements majeurs affectant la gestion de notre OPH.

Pourtant, le récent rapport de l'ANCOLS (anciennement MILOS) sur sa gestion n'a fait l'objet d'aucune communication, en dépit de son très grand intérêt. Et il y a un mois, le 8 septembre 2015, en tant que président de Joinville Habitat, vous avez présenté à son Conseil d'Administration un processus susceptible d'aboutir à la cession de l'OPH.

Pour commencer, vous avez fait vendre en bloc les commerces sis au rez-de-chaussée des deux barres de la rue de Paris à la Société Civile Immobilière RCI26 pour la somme de 2 millions d'euros. Rappelons qu'une estimation du Crédit Foncier en date du 5 décembre 2014 évaluait ces 11 commerces à 2 820 000 euros.

Surtout, vous avez lancé une consultation pour étudier tous les modes de partenariat entre l'Office et un ou plusieurs bailleurs sociaux. Sont explicitement visés « le rapprochement, la mise en commun des moyens, la conclusion d'un bail emphytéotique, la fusion ou la cession de l'Office ».

Au nom du Groupe « Unis pour Joinville-le-Pont », je tiens à rappeler que le patrimoine de l'OPH est le fruit de l'investissement public, au cours de nombreuses décennies. Certes, la réforme territoriale, avec les lois ALUR, MAPTAM, et NOTRe, interdit à notre tout petit OPH de perdurer sous sa forme actuelle. Il a vocation à être intégré (au plus tard au 31 décembre 2017) à un Office Public de l'Habitat dépendant de l'établissement public territorial de l'Est parisien (nous serons bientôt fixés sur son périmètre), auquel notre commune sera rattachée. Cette destinée serait à tous égards bien préférable à la cession à un bailleur social privé.

En conclusion, notre Groupe « Unis pour Joinville-le-Pont » vous demande ce soir l'avancement actuel de cette étude de « partenariat » et l'échéance fixée à la consultation. Nous vous demandons aussi de nous tenir informés par la suite de cet avancement. Enfin nous souhaiterions savoir si vous entendez consulter notre Conseil municipal à un moment ou à un autre de la procédure.

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien nous donner, qui intéresseront de très nombreux Joinvillais.

Michel LAVAL  
Conseiller municipal  
UNIS POUR JOINVILLE-LE-PONT